

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : commune de Bourogne (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21900017100013

POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT1

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget Communal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Note de présentation du Budget 2023 de la commune de BOUROGNE

(complément aux informations générales du BP – Informations statistiques, fiscales et financières)

Nombre d'habitants : 1874

Chiffre INSEE au 1^{er} janvier 2023

La loi de finances pour 2023 comporte un ensemble de mesures concernant les Collectivités locales, destinées à les soutenir dans le contexte actuel de crise énergétique et d'inflation. Il est à noter que le Gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % et sur une inflation de 4.2 % en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie. En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabilisera à 5 % du PIB.

Dans ce contexte, le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures pour aider les Collectivités à maîtriser la hausse de leurs dépenses d'investissement (bouclier tarifaire ou amortisseur d'électricité, filet de sécurité inflation), maintenir le niveau de leurs dotations en particulier pour les Communes rurales (à travers la Dotation globale de Fonctionnement) et enfin, soutenir leurs investissements, s'agissant notamment des dépenses destinées à assurer leur transition écologique, par l'intermédiaire du nouveau Fonds vert. Les collectivités manquent toutefois de lisibilité sur leur éligibilité à telle ou telle mesure, face à l'empilement subi des textes et leur caractère parfois contradictoire.

L'ensemble du bloc local est à l'heure des acrobaties budgétaires, face à des dépenses qui explosent et des recettes incertaines. A mi-mandat électoral, les investissements doivent être recentrés sur les priorités.

Là où d'autres Collectivités actionnent fortement le levier fiscal, la municipalité fait le choix de maintenir une faible augmentation annuelle des taux de 2 % par an, qu'elle souhaite régulière sur la durée du mandat.

Des résultats 2022 qui viennent engager positivement le montage du budget 2023

Le résultat de l'exercice est de + 192 644.09 €, avec un excédent de 225 164.05 € en fonctionnement et un déficit de 32 519.96 € en investissement.

Le résultat de clôture, avec intégration du résultat antérieur reporté, s'établit à + 414 659.31 €.

Considérant que le besoin de financement de l'année 2022 est de 137 701.10€ et qu'il est nécessaire de faire une réserve pour financer un projet d'investissement qui s'étalera sur 2023 et 2024 de 197 000€, le Conseil municipal a décidé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2022 cumulé avec le résultat antérieur reporté de **553 342 .70€**, issu du compte administratif 2022, comme suit :

- Réserve d'investissement (article 1068):

334 701.10 €

- Excédent antérieur reporté en fonctionnement (article 002):

218 641.60 €

Une section de fonctionnement caractérisée par une envolée des dépenses....

La Commune, comme la plupart des Collectivités, subit un « effet de ciseau » avec des dépenses de fonctionnement augmentant plus fortement que les recettes.

Contrairement à l'exercice projeté au BP 2022, c'est davantage l'augmentation des charges de fonctionnement que la chute des recettes prévisionnelles qui est caractérisée.

Par comparaison au budgétisé 2022, **on constate une hausse significative de près de 10 % des dépenses réelles de fonctionnement pour un total de 1 665 650.60 €**, avec une hausse de tous les comptes, sauf celui des charges financières compte tenu de l'extinction progressive de la dette.

- Chapitre 011 : Charges à caractère général :

Le budgétisé de **623 846 €** est supérieur de 85 880 € au budget 2022.

L'augmentation est liée notamment à la hausse du prix de l'énergie à hauteur de 45 000 € par rapport au réel 2022. L'augmentation est calculée sur la base des estimatifs fournis par TDE 90, en intégrant les dispositifs d'aides de l'Etat (amortisseur d'électricité et baisse de fiscalité).

D'autres postes évoluent sensiblement à la hausse, notamment le petit équipement (+ 11 792 € par rapport au BP 2022) et l'entretien des bâtiments publics (+ 12 886 € par rapport au BP 2022, hors imprévus), du fait du report d'un certain nombre de dépenses gérées par les services techniques.

Les cotisations liées aux contrats d'assurance de la Commune ont fortement augmenté, du fait principalement de la conclusion du nouveau contrat Dommage aux biens au 1^{er} janvier 2023 : la dépense inscrite est de 17 013 € en 2023 (8821 € en 2022).

- Chapitre 012 : charges de personnel

Les dépenses prévisionnelles du chapitre pour un total de **829 700 €** s'établissent à + 30 953 € par rapport au budgétisé 2022.

Ce sont les comptes des personnels extérieurs et contractuels qui augmentent, à raison principalement de la budgétisation d'un emploi à 30 h/semaine sur l'année pour le club ados et le périscolaire, ainsi que la comptabilisation d'un agent remplaçant en CDD aux services techniques sur 1 an.

La cotisation pour les assurances du personnel augmente également de 4371 € (nouveau contrat-groupe avec le CDG 90 conclu fin 2022).

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Ce compte s'établit également à la hausse, malgré l'abaissement de la subvention attribuée à l'Espace Gantner à 15 000 € (au lieu de 30 000 € en 2022), parce que ce compte est grevé cette année du

remboursement dû au GBCA au titre du SMAGA (40 774 €), même si on retrouve cette somme en recette d'investissement.

- Chapitre 66 : Charges de gestion financière

Il s'agit des seules charges de fonctionnement qui diminuent, du fait de l'extinction progressive de la dette. Les intérêts de la dette s'établissent à 15 375 € en 2023 (au lieu de 21 440 € en 2022).

- Chapitre 014 : Atténuations de produits :

La contribution de la Commune au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) est estimée sur la base d'une augmentation proportionnelle à celle connue entre 2021 et 2022, soit 52%, soit une dépense de 16 800 €.

...mais des recettes qui se maintiennent voire évoluent à la hausse en 2023, grâce notamment à la dynamique des recettes fiscales.

Les recettes évoluent favorablement : + 106 403 € soit + 6.55 % par rapport au BP 2022, pour s'établir à 1 729 889 €.

Cette évolution tient à une meilleure rentrée des produits des services (+ 35 034 € au chapitre 70) grâce aux ventes de bois et redevances périscolaires, mais surtout des recettes fiscales (+ 55 297 € au chapitre 73 par rapport au BP 2022) et des dotations.

La dynamique des recettes fiscales :

Le chapitre 73 est budgétisé à 1 280 984 €, dont 843 592 € au titre de la seule compensation versée par le Grand Belfort suite à la suppression de la taxe professionnelle (montant figé sur le mandat 2020-2026).

La fiscalité locale évolue favorablement du fait de l'augmentation des bases d'imposition et des taux. La dynamique positive impactant les bases d'imposition cette année se traduit, à l'issue de la revalorisation forfaitaire et physique, par une augmentation de 6.9 % pour le patrimoine bâti et 7.9 % pour le non bâti par rapport aux bases réelles 2022.

Considérant le contexte des finances locales en général, le niveau de l'épargne brute de la Collectivité et l'importance de garantir des ressources propres et pérennes, le Conseil municipal a décidé de retenir une augmentation pour l'année 2023 d'environ 2 % des taux actuels, à l'exception de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à maintenir au taux actuel de 37.17 %, compte tenu du taux moyen de la strate au niveau régional.

Les taux d'imposition suivants ont été fixés pour 2023 :

- | | |
|--|----------|
| . Taxe foncière sur les propriétés bâties | 24.69 % |
| . Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... | 37.17 %. |
| . Taxe d'habitation | 7.55 % |

Les impôts et taxes qui s'établissent à une recette prévisionnelle de **278 366 €** en 2023 représentent une recette supplémentaire de 34 448 € par rapport au BP 2022. Un produit supplémentaire de 19 725 € est obtenu du fait de la seule évolution des bases, alors que l'augmentation des taux génère une recette supplémentaire de 14 723 €.

Le versement par TDE 90 au titre de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est estimé à 10 300 € (8250 € en 2022).

Les droits de mutation à titre onéreux reposent sur une estimation basée sur la moyenne basse des années précédentes (40 000 €) et dépendent du volume des transactions immobilières de l'année précédente.

-L'évolution des dotations et participations :

Le chapitre 74 s'établit à **291 627 €**.

On trouve dans ce compte la compensation versée par l'Etat de 216 398 €, au titre de la réforme de la taxe foncière bâtie sur les locaux industriels et exonérations diverses (notamment logements sociaux).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a fait l'objet d'une notification le 31 mars.

- s'agissant de la dotation forfaitaire, on constate une diminution de 4329 € au titre de la perte de population, conformément aux prévisions. Elle est de **7822 €** en 2023 et devrait tendre à disparaître d'ici 2 ans maximum ;

- pour la part péréquation (Dotation de Solidarité Rurale), elle augmente de 2835 €, conformément aux mesures inscrites dans la loi de finances pour 2023 pour toutes les Communes concernées par la DSR. Elle s'établit à **20 824 €**.

Le parti pris d'un programme d'investissement recentré sur les projets structurants en 2023, qui se poursuivront en 2024, 2025 :

Concernant la section d'investissement, les arbitrages effectués ont consisté à :

-inscrire une réserve d'investissement au compte 1068 dès le vote du budget primitif, pour permettre de soutenir le financement futur des travaux de restauration scolaire, compte tenu de l'emprunt de 300 000 € effectué l'année dernière. L'enveloppe qui a pu être dégagée est de **197 000 €**. **Cette réserve implique de voter le budget en suréquilibre d'investissement.**

-ne pas inscrire au stade du BP les opérations de travaux de voirie, qui représentent un montant important (182 766 € TTC), mais les prioriser en Décision modificative en juin, au moment où les subventions d'investissement seront notifiées et présenteront donc un caractère certain. L'équilibrage s'effectuera avec une demande de subvention auprès du GBCA afin de solliciter le fonds d'aide aux Communes (enveloppe de

150 000 € sur le mandat) dès cette année, compte tenu de la règle de financement maximal de 50 % du reste à charge.

A ce stade, une réserve de 70 000 €, correspondant au montant estimé du reste à charge maximal de la Commune est inscrite au BP et permettra également le lancement des études de maîtrise d'œuvre (qui s'établissent à 4950 € TTC), dès le vote du budget.

Sur un montant total de 283 893 € de dépenses nouvelles, les principales opérations comprises dans le compte des immobilisations corporelles (chapitre 21) sont :

- La réalisation de la 2^{ème} tranche de rénovation de l'éclairage public : 89 545 €,
- La maîtrise d'œuvre liée aux travaux de la nouvelle restauration scolaire : 38 864 €,
- La création/remplacement de 3 abribus : 34 283 €,
- La création d'un feu tricolore rue de Belfort : 24 917 €,
- Le programme des travaux forestiers : 15 441 €,
- Une réserve de 70 000 € pour le programme des travaux de voirie (rue du Pâquis, talus rue Lablotier), dont 4950 € de maîtrise d'œuvre.

Toutes ces opérations importantes ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention, à l'exception du programme forestier et des études liées à la restauration scolaire.

Les subventions inscrites actuellement au chapitre 13 pour ces opérations nouvelles sont de 15 580 €, l'essentiel des crédits étant constitué par les restes à réaliser 2022 (181 582 €).

La prévision basse de subventions attendues qui pourra être inscrite en décision modificative, sous réserve de notification est de 130 177 €.

PRESENTATION SIMPLIFIEE BP 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

chapitres	intitulés	DEPENSES	BP 2023	chapitres	intitulés	RECETTES	BP 2023
011	charges à caractère général	623 846,60		013	atténuations de charges	18 358,00	
012	charges de personnel et frais assimilés	829 700,00		70	ventes de produits - prestations des services	131 650,00	
65	autres charges de gestion courante	179 459,00		73	impôts et taxes	871 118,00	
66	charges financières	15 375,00		731	fiscalité locale	409 866,00	
67	charges exceptionnelles	200,00		74	dotations et participations	291 627,00	
68	dotations aux provisions	270,00		75	autres produits de gestion courante	7 087,00	
014	atténuations de charges	16 800,00		76	produits financiers	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 665 650,60		77	produits exceptionnels	183,00	
042	dotations aux amortissements	2 613,00			TOTAL DES RECETTES REELLES	1 729 889,00	
023	virement à la section d'investissement	280 267,00					
	Total des dépenses d'ordre	282 880,00					
002	résultat de fonctionnement reporté- déficit			002	résultat de fonctionnement reporté- excédent	218 641,60	
	TOTAL DES DEPENSES	1 948 530,60			TOTAL DES RECETTES	1 948 530,60	
	solde de la section de fonctionnement	0,00					

SECTION D'INVESTISSEMENT

chapitres	intitulés	DEPENSES	BP 2023	chapitres	intitulés	RECETTES	BP 2023
20	immobilisations incorporelles	6 010,00		10	dotations fonds divers	399 701,10	
204	subventions d'équipement versées	0,00		13	subventions d'investissement	197 162,00	
21	immobilisations corporelles	464 535,00		16	emprunts et dettes assimilées	21 400,00	
	total opérations d'équipement	470 545,00		21	immobilisations corporelles	0,00	
16	emprunts et dettes assimilées	135 717,00		024	produits de cession	40 764,00	
10	dotations fonds divers (TA)	0,00					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	606 262,00			TOTAL DES RECETTES REELLES	659 027,10	
040	opérations entre sections			040	immobilisations incorporelles-amortissements	2 613,00	
041	opérations patrimoniales transfert études	2 052,00		041	opérations patrimoniales transfert études	2 052,00	
	total des dépenses d'ordre	2 052,00		021	virement de la section de fonctionnement	280 267,00	
001	résultat d'investissement Reporté-déficit	138 645,10			total des recettes d'ordre	284 932,00	
	TOTAL DES DEPENSES	746 959,10					
				001	résultat d'investissement reporté-excédent		
					TOTAL DES RECETTES	943 959,10	

Crédits de report 2023– restes à réaliser de l'année 2022

En dépenses : 180 638 €

En recettes : 181 582 €

Soit un solde positif de 944 €.

Affectation sur résultat de fonctionnement au compte 1068 : 334 701.10€

(Besoin de financement de la section d'investissement : 137701.10€ +197 000€ de réserve)

Ratios théoriques 2023

Epargne Brute de l'exercice (CAF) : Recettes réelles de l'exercice – Dépenses réelles de l'exercice

En tenant compte atténuations de charges hors comptes 77 et 67.

Année 2023 64 234.40 €

Epargne Nette de l'exercice (CAF nette) : CAF Brute de l'exercice – Annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice- en tenant compte des ventes de terrains, des produits exceptionnelles et des atténuations de charges.

Année 2023 – 70 082.59€

L'endettement de la commune au 01/01/2023

- Encours de la dette au 01/01/2023 : **681 519.99€** (intégration d'un nouveau prêt de 300 000€ en 2022)
- Taux d'endettement 2023 (estimatif) : **8.65 %** (part des recettes consacrée au remboursement de la dette)
- Capacité de désendettement 2023 (estimatif) : **10.61** (en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette en y consacrant tout son épargne)

Le personnel

Les effectifs de la commune comprenaient au 01/01/2023 :

- **16 agents titulaires**, dont 2 à temps non complet,
- **2 agents contractuels de droit public**, à temps plein dont un dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire absent longue durée,

La Commune a recours également au service de remplacement du Centre de Gestion 90 pour des missions déterminées en l'absence d'emploi permanent créé. Au 01/01/2023, 2 agents sont concernés.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	49
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	50

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	53
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
B3.1 - Etat des provisions constituées	55
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	57
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	58
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	59
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	60
B9 - Etat du personnel	61
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	64
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	65
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	69
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	70
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	71

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de règle simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

		I
		A
	Informations statistiques	
Population totale	Valeurs	
		1 874
	Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité	1 284,56
	Informations financières – ratios	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	888,82
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	923,10
3	Dépenses d'équipement brut / population	251,09
4	Encours de dette / population (2) (3)	363,67
5	DGF / population	15,29
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	49,81 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	104,13 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	27,20 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	39,40 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3,71 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-835 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0,00 %
- Investissement : 0,00 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 061 938,77	2 254 621,15	222 015,22 A1 414 697,60
Investissement	607 967,54	575 451,58 (3)	-106 129,14 A2 -138 645,10
Fonctionnement	1 453 971,23	1 679 169,57 (4)	328 144,36 A3 553 342,70

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	180 638,00 + V	181 582,00 B1	944,00
Investissement	180 638,00	181 582,00 B2	944,00
Fonctionnement	0,00 V	0,00 B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	415 641,60
Investissement	A2 + B2	-137 701,10
Fonctionnement	A3 + B3	553 342,70

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 180 638,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		180 638,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la complabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 181 582,00
018 RSA		0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)		181 582,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73 Impôts et taxes		0,00
731 Fiscalité locale		0,00
74 Dotations et participations (4)		0,00
75 Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013 Atténuations de charges (4)		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
76 Produits financiers		0,00
77 Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2022

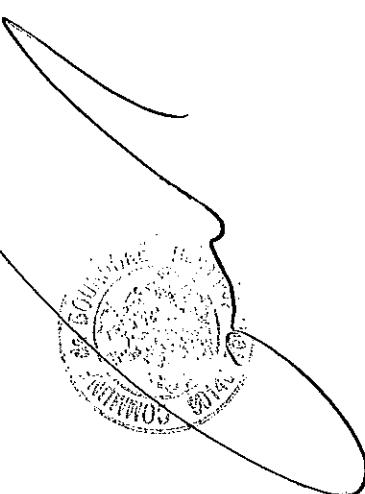
ARTICLE	ARTICLE m57	INTITULE	CREDITS/VOTES	CREDITS CONSUMÉS	crédits reportés	Justificatifs
TOTAL 21		Immobilisations Corporelles	813 315,00	344 969,05	2 346,00	délimitation de terrain devis Rollin signé le 07/11/2022-2346€ plan de reprise -assistance terminée / devis ONF-2700€ notification du 22/03/2022-
2111	2111	terrains nus				900€ (assistance consultation suivie marché)5572,80€ devis signé le 11/03/2022- marché de travaux (43178,85€) reste 36 945,81€-parcelle à venir devis onf du 22/09/2022 -6817,80€ programme ONF-2022 signé le 9/05/2022 part investissement : 7219€-achat de terrain forestier-délibération du 11 /10/2022
2117	2117	Bois et forêt			56 506,00	(1050€)
21311	21311	Bâtiments administratifs			9 588,00	éclairage du bâtiment marie-devis Baumgartner du 04/07/2022
21318	21318	autres bâtiments publics			15 128,00	salle des -certification de 365€ signés le 21/09/2021- marché de travaux reste 2 lots-lot 8-BTS (8293€)-SO6/CBOITS (6474,69€)
21538	21538	autres réseaux			88 038,00	marché éclairage public Baumgartner du 07/07/2022 (88037,69€)
2158	2158	autres installations matériels aménagements			7 032,00	désarbreur-devis GRS du 19/12/2022 (5860€ +1172€ tvva communautaire payée en France)
TOTAL GENERAL					180 638,00	

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2022

ARTICLE	ARTICLE m57	INTITULE	CREDITS/VOTES	CREDITS CONSUMÉS	crédits reportés	Justificatifs
TOTAL 13	1321	Etat et établissements nationaux	234 664,00	35 615,09	18 083,00	plan de relance 25792€ cléduction lenemps soit18083€ notification DDT du 20/12/2021
1321	1321	départements			9 500,00	subvention nouvelles essences(2500€) convention départementale du 20/02/2020- subvention départementale débitus (7000€) courrier notification du 05/05/2022 et convention Région juillet 2022
1323	1323	autres			97 729,00	Convention avec la CAF signée 10/12/2021 = 94 279 €-Courtier OPRY/MCI 3450€notification du 22/04/2022
1328	1328	DTR			37 598,00	DTR sauf ados notification par arrêté préfectoral du 21/04/2022
1341	13461	DSEL			18 672,00	DSEL éclairage public (18672,00€ notification par arrêté du Préfet de Région du 14/06/2022
1347	13462				181 582,00	
TOTAL des Recettes					944,00	

soldé crédits de report

A Bourgogne, le 31 décembre 2022
Le Maire,
Baptiste GUARDIA



II — PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		A	
		B	
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	427 676,00	762 377,10
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	180 638,00	181 582,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		138 645,10	0,00
	=		
	Total de la section d'investissement (2)	746 959,10	943 959,10
		+	
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 948 530,60	1 729 889,00
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	218 641,60
	=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 948 530,60	1 948 530,60
		+	
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 695 489,70	2 892 489,70

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées, telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)	Libellé	Montant	
			Chapitre(s)	Montant
		TOTAL		0,00
	« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
		TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES

		II
		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Montant
Numéro	Libellé	Chapitre(s)
		0,00
	TOTAL	0,00
		0,00
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022
		0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II
						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	57 250,00	0,00	6 010,00	6 010,00	6 010,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	511 546,00	180 638,00	283 897,00	283 897,00	464 535,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		568 796,00	180 638,00	289 907,00	289 907,00	470 545,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	452,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	199 418,00	0,00	135 717,00	135 717,00	135 717,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		199 870,00	0,00	135 717,00	135 717,00	135 717,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		768 666,00	180 638,00	425 624,00	425 624,00	606 262,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		2 052,00	2 052,00	2 052,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		2 052,00	2 052,00	2 052,00

TOTAL	768 666,00	180 638,00	427 676,00	427 676,00	608 314,00
+					

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	138 645,10
=	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	746 959,10
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II C1
--	--	--	--	--	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	. Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	176 288,00	181 582,00	15 580,00	15 580,00	197 162,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		196 288,00	181 582,00	35 580,00	35 580,00	217 162,00
10	Dotation, fonds divers et réserves (sauf 1068)	36 900,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	192 321,14	0,00	334 701,10	334 701,10	334 701,10
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 250,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	40 764,00	40 764,00	40 764,00
Total des recettes financières		231 471,14	0,00	441 865,10	441 865,10	441 865,10
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		427 759,14	181 582,00	477 445,10	477 445,10	659 027,10

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	436 605,00		280 267,00	280 267,00	280 267,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	10 431,00		2 613,00	2 613,00	2 613,00		
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		2 052,00	2 052,00	2 052,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		447 036,00						
						284 932,00	284 932,00	

TOTAL	874 795,14	181 582,00	762 377,10	762 377,10	943 959,10
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	943 959,10
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	282 880,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

commune de Bourogne - Budget Communal - BP - 2023

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						II C2
---	--	--	--	--	--	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	537 969,36	0,00	623 846,60	623 846,60	623 846,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	798 747,00	0,00	829 700,00	829 700,00	829 700,00
014	Atténuations de produits	8 200,00	0,00	16 800,00	16 800,00	16 800,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	148 203,00	0,00	179 459,00	179 459,00	179 459,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 493 119,36	0,00	1 649 805,60	1 649 805,60	1 649 805,60
66	Charges financières	21 309,00	0,00	15 375,00	15 375,00	15 375,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		270,00	270,00	270,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 514 628,36	0,00	1 665 650,60	1 665 650,60	1 665 650,60

023	Virement à la section d'investissement (4)	436 605,00		280 267,00	280 267,00	280 267,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 431,00		2 613,00	2 613,00	2 613,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		447 036,00		282 880,00	282 880,00	282 880,00

TOTAL	1 961 664,36	0,00	1 948 530,60	1 948 530,60	1 948 530,60
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 948 530,60
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						II
						C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	14 430,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 616,00	0,00	131 650,00	131 650,00	131 650,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	879 368,00	0,00	871 118,00	871 118,00	871 118,00
731	Fiscalité locale	346 319,00	0,00	409 866,00	409 866,00	409 866,00
74	Dotations et participations (3)	291 258,00	0,00	291 627,00	291 627,00	291 627,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 494,00	0,00	7 087,00	7 087,00	7 087,00
Total des recettes de gestion courante		1 633 485,00	0,00	1 729 706,00	1 729 706,00	1 729 706,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	35,00	0,00	183,00	183,00	183,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 633 520,00	0,00	1 729 889,00	1 729 889,00	1 729 889,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 633 520,00	0,00	1 729 889,00	1 729 889,00	1 729 889,00	
						+
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		218 641,60	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 948 530,60
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	282 880,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	135 717,00	0,00	135 717,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	6 010,00	0,00	6 010,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	464 535,00	2 052,00	466 587,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	606 262,00	2 052,00	608 314,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	138 645,10
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	746 959,10

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	623 846,60		623 846,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	829 700,00		829 700,00
014	Atténuations de produits	16 800,00		16 800,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	179 459,00	0,00	179 459,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	15 375,00	0,00	15 375,00
67	Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	270,00	2 613,00	2 883,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		280 267,00	280 267,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 665 650,60	282 880,00	1 948 530,60

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 948 530,60

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 000,00	0,00	65 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	197 162,00	0,00	197 162,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	21 400,00	0,00	21 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	2 052,00	2 052,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 613,00	2 613,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		280 267,00	280 267,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 764,00		40 764,00
Recettes d'investissement – Total		324 326,00	284 932,00	609 258,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	334 701,10
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	943 959,10
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	18 358,00		18 358,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	131 650,00		131 650,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	871 118,00		871 118,00
731	Fiscalité locale	409 866,00		409 866,00
74	Dotations et participations (8)	291 627,00		291 627,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	7 087,00	0,00	7 087,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	183,00	0,00	183,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 729 889,00	0,00	1 729 889,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	218 641,60
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 948 530,60
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****A****DEPENSES**

		Pour mémoire, budget président (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	768 666,00	180 638,00	0,00	427 676,00	427 676,00	0,00	427 676,00	608 314,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	6 010,00	0,00	6 010,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	57 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 010,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	511 546,00	180 638,00	0,00	283 897,00	283 897,00	0,00	0,00	464 535,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	568 796,00	180 638,00	0,00	289 907,00	289 907,00	0,00	289 907,00	470 545,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	199 418,00	0,00	135 717,00	135 717,00	0,00	0,00	0,00	135 717,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
	Total des dépenses financières	199 870,00	0,00	0,00	135 717,00	135 717,00	0,00	135 717,00	135 717,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	768 666,00	180 638,00	0,00	425 624,00	425 624,00	0,00	425 624,00	606 262,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			2 052,00	2 052,00		2 052,00	2 052,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			2 052,00	2 052,00		2 052,00	2 052,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 133 645,10

Total des dépenses d'investissement cumulées 746 955,10

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Di 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Di 041 = RI 047).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
					II	III = I + II
	TOTAL	682 474,00	1 181 582,00	427 676,00	427 676,00	609 258,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	176 288,00	181 582,00	15 580,00	15 580,00	197 162,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1 688 non budgétaire)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	196 288,00	181 582,00	35 580,00	35 580,00	217 162,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	36 900,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 250,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	40 764,00	40 764,00	40 764,00
	Total des recettes financières	39 150,00	0,00	107 164,00	107 164,00	107 164,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	235 438,00	181 582,00	142 744,00	142 744,00	324 326,00
021	Virement de la section de fonctionnement	436 605,00		280 267,00	280 267,00	280 267,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 431,00		2 613,00	2 613,00	2 613,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		2 052,00	2 052,00	2 052,00
	Total des recettes d'ordre	447 036,00		284 932,00	284 932,00	284 932,00
	R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
	Affectation au compte 1068 (8)					334 701,10
	Total des recettes d'investissement cumulées					943 959,10

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = DF/042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI/041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	III = I + II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	A1
	TOTAL	768 666,00	180 638,00	0,00	427 676,00	427 676,00	0,00	427 676,00	608 314,00		
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	57 250,00	0,00	0,00	6 010,00	6 010,00	0,00	6 010,00	6 010,00	6 010,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	900,00	900,00	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00	
2031	Frais d'études	56 350,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
2033	Frais d'insertion	900,00	0,00	110,00	110,00	0,00	0,00	110,00	110,00	110,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	511 546,00	180 638,00	0,00	283 897,00	283 897,00	0,00	283 897,00	283 897,00	464 535,00	
2111	Terrains nus	2 500,00	2 346,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 346,00	
2116	Cimetières	10 449,00	0,00	15 441,00	15 441,00	0,00	0,00	15 441,00	0,00	0,00	
2117	Bois et forêts	52 227,00	58 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 441,00	73 947,00	
2128	Autres agencements et aménagements	16 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21311	Bâtiments administratifs	0,00	9 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 588,00	
21312	Bâtiments scolaires	31 017,00	0,00	41 180,00	41 180,00	0,00	0,00	41 180,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	247 114,00	15 128,00	34 283,00	34 283,00	0,00	0,00	34 283,00	0,00	56 308,00	
2138	Autres constructions	28 406,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	34 283,00	
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	24 917,00	24 917,00	0,00	0,00	24 917,00	0,00	70 000,00	
2152	Installations de voirie	97 260,00	88 038,00	90 553,00	90 553,00	0,00	0,00	90 553,00	0,00	24 917,00	
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 591,00	
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	2 341,00	7 032,00	1 000,00	1 000,00	2 760,00	2 760,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	2 760,00	2 760,00	0,00	0,00	2 760,00	2 760,00	9 792,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 500,00	0,00	250,00	250,00	1 095,00	1 095,00	0,00	250,00	250,00	
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	294,00	294,00	2 124,00	2 124,00	0,00	1 095,00	1 095,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 500,00	0,00	1 095,00	1 095,00	0,00	0,00	1 095,00	0,00	294,00	
2185	Matériel de téléphonie	6 750,00	0,00	2 124,00	2 124,00	0,00	0,00	2 124,00	2 124,00	2 124,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

commune de Bourgogne - Budget Communal - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée III = I + II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP hors AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	568 796,00	180 638,00	0,00	289 907,00	0,00	289 907,00	470 545,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	199 418,00	0,00	135 717,00	135 717,00	135 717,00	135 717,00	135 717,00
1641	Emprunts en euros	197 168,00	0,00	134 317,00	134 317,00	134 317,00	134 317,00	134 317,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 250,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
	Total des dépenses financières	199 870,00	0,00	135 717,00	135 717,00	0,00	135 717,00	135 717,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	768 666,00	180 638,00	0,00	425 624,00	0,00	425 624,00	606 262,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00		0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		2 052,00		2 052,00		2 052,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		1 188,00		1 188,00		1 188,00
21538	Autres réseaux	0,00		864,00		864,00		864,00
	Total des dépenses d'ordre			2 052,00		2 052,00		2 052,00

(1) Détalier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1.040 = RF.042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1.041 = RI.041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.3
---	---------------------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
				Vote de l'assemblée III	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III
	TOTAL	682 474,00		427 676,00	609 258,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	176 288,00	181 582,00	15 580,00	197 162,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	25 792,00	18 083,00	0,00	18 083,00
1323	Subv. non transf. Départements	2 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	100 000,00	97 729,00	15 580,00	113 309,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf	47 996,00	37 598,00	0,00	37 598,00
13462	Dotation de soutien à l'invest. local	0,00	18 672,00	0,00	18 672,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaires) (3)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
1641	Emprunts en euros	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	196 288,00	181 582,00	35 580,00	277 162,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1 068)	36 900,00	0,00	65 000,00	65 000,00
10222	FCTVA	21 900,00	0,00	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 250,00	0,00	1 400,00	1 400,00
165	Débôts et cautionnements reçus	2 250,00	0,00	1 400,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	40 764,00	40 764,00
	Total des recettes financières	39 150,00	0,00	107 164,00	107 164,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	235 438,00	181 582,00	142 744,00	324 326,00
021	Virement de la section de fonctionnement	436 605,00		280 267,00	280 267,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 431,00		2 613,00	2 613,00
2804181	Autres org pub - Biens mob. mat, études	2 398,00		2 397,00	2 397,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	7 815,00		0,00	0,00
2804422	Sub nat.privé - Bât. et installations	218,00		216,00	216,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		2 052,00	2 052,00
2031	Frais d'études	0,00		1 188,00	1 188,00

commune de Bourgogne - Budget Communal - BP - 2023

		Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
2033	Frais d'inscription		0,00	1		11	11 = I + II 864,00
Total des recettes d'ordre			447 036,00			284 932,00	284 932,00

- (1) Détailiser les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 1649.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 5, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

2

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
	TOTAL	1 961 664,36	0,00	0,00	1 948 530,60	1 948 530,60	0,00	1 948 530,60	1 948 530,60
011	Charges à caractère général (3)	537 969,36	0,00	0,00	623 846,60	623 846,60	0,00	623 846,60	623 846,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	798 747,00	0,00		829 700,00	829 700,00		829 700,00	829 700,00
014	Atténuations de produits	8 200,00	0,00		16 800,00	16 800,00		16 800,00	16 800,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	148 203,00	0,00		179 459,00	179 459,00		179 459,00	179 459,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 493 119,36	0,00	0,00	1 649 805,60	1 649 805,60	0,00	1 649 805,60	1 649 805,60
66	Charges financières	21 309,00	0,00		15 375,00	15 375,00		15 375,00	15 375,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			270,00	270,00		270,00	270,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	21 509,00	0,00	0,00	15 845,00	15 845,00		15 845,00	15 845,00
	Total des dépenses réelles	1 514 628,36	0,00	0,00	1 665 650,60	1 665 650,60	0,00	1 665 650,60	1 665 650,60
023	Virement à la section d'investissement	436 605,00			280 267,00	280 267,00		280 267,00	280 267,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 431,00			2 613,00	2 613,00		2 613,00	2 613,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	447 036,00			282 880,00	282 880,00		282 880,00	282 880,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 1 948 530,60

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(1) Voir état -B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chap.		Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							0,00
		TOTAL	1 633 520,00	1 729 889,00	1 729 889,00	1 729 889,00	1 729 889,00
013	Atténuations de charges (2)		14 430,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
016	APA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		96 616,00	0,00	131 650,00	131 650,00	131 650,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		879 368,00	0,00	871 118,00	871 118,00	871 118,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)		346 319,00	0,00	409 866,00	409 866,00	409 866,00
731	Fiscalité locale		291 258,00	0,00	291 627,00	291 627,00	291 627,00
74	Dotations et participations (2)		5 494,00	0,00	7 087,00	7 087,00	7 087,00
75	Autres produits de gestion courante (2)						
	Total des recettes de gestion des services		1 633 485,00	0,00	1 729 706,00	1 729 706,00	1 729 706,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)		35,00	0,00	183,00	183,00	183,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)		0,00		0,00		0,00
	Total des recettes financières		35,00	0,00	183,00	183,00	183,00
	Total des recettes réelles		1 633 520,00	0,00	1 729 889,00	1 729 889,00	1 729 889,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)		0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)		0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	218 641,60
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 948 530,60

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF-042 = DI-040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES – DÉTAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							II	0,00	
	TOTAL		1 961 664,36	0,00		1 948 530,60	1 948 530,60	0,00	1 948 530,60
011	Charges à caractère général (4)		537 969,36	0,00		623 846,60	623 846,60	0,00	623 846,60
6042	Achats de prestations de services	39 100,00	0,00		53 800,00	53 800,00	0,00	53 800,00	53 800,00
60611	Eau et assainissement	5 900,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Électricité	135 000,00	0,00		165 000,00	165 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00
60621	Combustibles	2 200,00	0,00		2 525,00	2 525,00	0,00	2 525,00	2 525,00
60622	Carburants	6 000,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
60623	Alimentation	3 700,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00		3 959,00	3 959,00	0,00	3 959,00	3 959,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 093,00	0,00		22 885,00	22 885,00	0,00	22 885,00	22 885,00
60633	Fournitures de voirie	14 267,00	0,00		8 702,00	8 702,00	0,00	8 702,00	8 702,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 500,00	0,00		2 536,00	2 536,00	0,00	2 536,00	2 536,00
6064	Fournitures administratives	2 850,00	0,00		3 650,00	3 650,00	0,00	3 650,00	3 650,00
6065	Livres, discq., cass. (biblio, Médiat.)	12 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6067	Fournitures scolaires	9 831,00	0,00		11 175,00	11 175,00	0,00	11 175,00	11 175,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	15 537,00	0,00		16 633,00	16 633,00	0,00	16 633,00	16 633,00
61351	Matériel rouiant	0,00	0,00		778,00	778,00	0,00	778,00	778,00
61358	Autres	24 858,00	0,00		25 704,00	25 704,00	0,00	25 704,00	25 704,00
61521	Entretien terrains	660,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 974,00	0,00		28 860,00	28 860,00	0,00	28 860,00	28 860,00
615231	Entretien, réparations voiries	8 524,00	0,00		17 004,00	17 004,00	0,00	17 004,00	17 004,00
615232	Entretien, réparations réseaux	12 082,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61524	Entretien bois et forêts	16 215,00	0,00		13 058,00	13 058,00	0,00	13 058,00	13 058,00
61551	Entretien matériel roulant	11 517,00	0,00		13 027,00	13 027,00	0,00	13 027,00	13 027,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 400,00	0,00		5 182,00	5 182,00	0,00	5 182,00	5 182,00
6156	Maintenance	16 817,00	0,00		17 633,00	17 633,00	0,00	17 633,00	17 633,00
6161	Multirisques	8 821,00	0,00		17 013,00	17 013,00	0,00	17 013,00	17 013,00
617	Etudes et recherches	7 920,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	750,00	0,00		1 156,00	1 156,00	0,00	1 156,00	1 156,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	11 000,36	0,00		15 864,60	15 864,60	0,00	15 864,60	15 864,60
62268	Autres honoraires, conseils	7 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	129,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

commune de Bourogne - Budget Communal - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	110,00	110,00	0,00	110,00	110,00	110,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 925,00	0,00	11 191,00	11 191,00	0,00	11 191,00	11 191,00	11 191,00
6236	Catalogues et imprimés	8 339,00	0,00	7 400,00	7 400,00	0,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00
Divers		0,00	0,00	545,00	545,00	0,00	545,00	545,00	545,00
6238	Transports collectifs	6 050,00	0,00	12 110,00	12 110,00	0,00	12 110,00	12 110,00	12 110,00
6247	Voyages, déplacements et missions	1 196,00	0,00	1 150,00	1 150,00	0,00	1 150,00	1 150,00	1 150,00
6251	Frais d'affranchissement	1 700,00	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
6261	Frais de télécommunications	15 191,00	0,00	16 043,00	16 043,00	0,00	16 043,00	16 043,00	16 043,00
6262	Services bancaires et assimilés	350,00	0,00	350,00	350,00	0,00	350,00	350,00	350,00
6267	Concours divers (cotisations)	1 665,00	0,00	1 522,00	1 522,00	0,00	1 522,00	1 522,00	1 522,00
6281	Frais de gardiennage	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6282	Frais de nettoyage des locaux	66 682,00	0,00	70 277,00	70 277,00	0,00	70 277,00	70 277,00	70 277,00
6283	Remb. frais à un GFP de rattachement	7 584,00	0,00	7 612,00	7 612,00	0,00	7 612,00	7 612,00	7 612,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	1 511,00	1 511,00	0,00	1 511,00	1 511,00	1 511,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6358	Autres droits	2 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	482,00	0,00	481,00	481,00	0,00	481,00	481,00	481,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)		798 747,00	0,00		829 700,00	829 700,00	829 700,00	829 700,00
6218	Autre personnel extérieur	51 464,00	0,00	74 552,00	74 552,00		74 552,00	74 552,00	74 552,00
6331	Versement mobilité	7 315,00	0,00	7 364,00	7 364,00		7 364,00	7 364,00	7 364,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	403,00	0,00	409,00	409,00		409,00	409,00	409,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	3 416,00	0,00	3 553,00	3 553,00		3 553,00	3 553,00	3 553,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 775,00	0,00	12 369,00	12 369,00		12 369,00	12 369,00	12 369,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 220,00	0,00	1 227,00	1 227,00		1 227,00	1 227,00	1 227,00
64111	Rémunération principale titulaires	444 897,00	0,00	426 405,00	426 405,00		426 405,00	426 405,00	426 405,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	1 700,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	65 643,00	65 643,00		65 643,00	65 643,00	65 643,00
64131	Rémunérations	53 766,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	12 839,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	67 791,00	0,00	72 662,00	72 662,00		72 662,00	72 662,00	72 662,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	110 969,00	0,00	111 456,00	111 456,00		111 456,00	111 456,00	111 456,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 906,00	0,00	3 095,00	3 095,00		3 095,00	3 095,00	3 095,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00	I	0,00	26 971,00	26 971,00			26 971,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00		0,00	16 008,00	16 008,00			16 008,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	4 156,00			4 156,00	4 156,00			4 156,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 980,00		0,00	1 980,00	1 980,00			1 980,00
6488	Autres	150,00		0,00	1 850,00	1 850,00			1 850,00
014	Atténuations de produits	8 200,00		0,00	16 800,00	16 800,00			16 800,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	8 200,00			16 800,00	16 800,00			16 800,00
016	APA	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	148 203,00		0,00	179 459,00	179 459,00			179 459,00
65311	Indemnités de fonction	67 601,00		0,00	69 967,00	69 967,00			69 967,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 220,00		0,00	1 220,00	1 220,00			1 220,00
65313	Cotisations de retraite	2 839,00		0,00	2 939,00	2 939,00			2 939,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 851,00		0,00	8 154,00	8 154,00			8 154,00
65315	Formation	2 176,00		0,00	2 200,00	2 200,00			2 200,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00		0,00	1 000,00	1 000,00			1 000,00
653172	Cotis.fond.financ.allocation fin mandat	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65568	Autres contributions	25 386,00		0,00	2 500,00	2 500,00			2 500,00
6561	Organismes de regroupement	0,00		0,00	23 375,00	23 375,00			23 375,00
65733	Subv. fonct. départements	30 000,00		0,00	15 000,00	15 000,00			15 000,00
657361	Subv. fonct. caisse des écoles	2 270,00		0,00	1 580,00	1 580,00			1 580,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00		0,00	1 500,00	1 500,00			1 500,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	7 850,00		0,00	8 750,00	8 750,00			8 750,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00		0,00	500,00	500,00			500,00
65888	Autres	10,00		0,00	40 774,00	40 774,00			40 774,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			0,00	0,00			0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 493 119,36		0,00	1 649 805,60	1 649 805,60			1 649 805,60
66	Charges financières	21 309,00		0,00	15 375,00	15 375,00			15 375,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 309,00		0,00	15 375,00	15 375,00			15 375,00
66115	Intérêts comptes courants et dépôts	1 000,00		0,00	0,00	0,00			0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		270,00	270,00	270,00	270,00	270,00	270,00
6817	Dot. prov. : dépréc. actifs circulants	0,00		270,00	270,00	270,00	270,00	270,00	270,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		21 509,00	0,00	0,00	15 845,00	15 845,00	15 845,00	15 845,00	15 845,00
Total des dépenses réelles		1 514 628,36	0,00	0,00	1 665 650,60	1 665 650,60	0,00	1 665 650,60	1 665 650,60
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	436 605,00			280 267,00	280 267,00		280 267,00	280 267,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 431,00			2 613,00	2 613,00		2 613,00	2 613,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	10 431,00			2 613,00	2 613,00		2 613,00	2 613,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		447 036,00			282 880,00	282 880,00		282 880,00	282 880,00

Détail du calcul des ICNE au compte 661112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chambres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 661112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 633 520,00	0,00	1 729 889,00	1 729 889,00	1 729 889,00
013	Atténuations de charges (3)	14 430,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	12 230,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 616,00	0,00	131 650,00	131 650,00	131 650,00
7022	Coupe de bois	20 470,00	0,00	42 853,00	42 853,00	42 853,00
7023	Menus produits forestiers	2 860,00	0,00	2 750,00	2 750,00	2 750,00
7025	Taxes d'affouilage	90,00	0,00	75,00	75,00	75,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 350,00	0,00	100,00	100,00	100,00
70323	Red. occupation dom. public	1 700,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	670,00	0,00	1 046,00	1 046,00	1 046,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000,00	0,00	1 150,00	1 150,00	1 150,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	7 036,00	0,00	7 036,00	7 036,00	7 036,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 440,00	0,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	879 368,00	0,00	871 118,00	871 118,00	871 118,00
73211	Attribution de compensation	843 592,00	0,00	843 592,00	843 592,00	843 592,00
73221	FNGIR	27 526,00	0,00	27 526,00	27 526,00	27 526,00
7328	Autres fiscalités reversées	8 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	346 319,00	0,00	409 866,00	409 866,00	409 866,00
73111	Impôts directs locaux	243 918,00	0,00	278 366,00	278 366,00	278 366,00
73123	Taxe com addt droit mut ou pub foncière	25 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	77 401,00	0,00	81 200,00	81 200,00	81 200,00
73141	Taxe sur la consu. finale d'électricité	0,00	0,00	10 300,00	10 300,00	10 300,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	291 258,00	0,00	291 627,00	291 627,00	291 627,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	12 151,00	0,00	7 822,00	7 822,00	7 822,00
741121	DSR des communes	17 989,00	0,00	20 824,00	20 824,00	20 824,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	283,00	283,00	283,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	6 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7472	Participation régions	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
74788	Autres	43 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	40 500,00	40 500,00	40 500,00
74933	Etat-Comptes, exonération taxes foncières	204 573,00	0,00	216 398,00	216 398,00	216 398,00
74936	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 484,00	0,00	7 087,00	7 087,00	7 087,00
752	Revenus des immeubles	4 230,00	0,00	5 870,00	5 870,00	5 870,00
755	Débits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75588	Autres	1 264,00	0,00	1 217,00	1 217,00	1 217,00
Total des recettes de gestion des services		1 633 485,00	0,00	1 729 706,00	1 729 706,00	1 729 706,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	35,00	0,00	183,00	183,00	183,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	35,00	0,00	183,00	183,00	183,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 633 520,00	0,00	1 729 889,00	1 729 889,00	1 729 889,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire n'a été figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****B1.1****B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant du 01/01/N
			Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)			0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 422-1-5 du CSCCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
B1.2
B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date du d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Taux initial	Niveau de taux (5)				
163 Emprunts obligataires (Total)								0,00					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)								1 750 000,00					
1641 Emprunts en euros (total)													
3285818	CAISSE D'EPARGNE	08/10/2009		25/01/2010	400 000,00	F		3,980	3,980	T	X Echéance constante	A-1	
3294614	CAISSE D'EPARGNE	10/05/2010		25/09/2010	500 000,00	F		3,650	3,732	T	X Echéance constante	A-1	
6923263	CAISSE D'EPARGNE	17/10/2011		25/01/2012	100 000,00	F		3,970	3,985	A	X Echéance constante	A-1	
6932803	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2011		25/02/2012	200 000,00	F		4,140	4,228	T	X Echéance constante	A-1	
AN096795	CAISSE D'EPARGNE	09/12/2013		15/03/2014	250 000,00	F		2,940	2,848	A	X Echéance constante	A-1	
AN096912-2022	CAISSE D'EPARGNE	10/06/2022		25/09/2022	300 000,00	F		1,510	1,396	A	X Echéance constante	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)								0,00					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)								0,00					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)								0,00					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)								0,00					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)								0,00					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)								0,00					

commune de Bourgogne - Budget Communal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial				
1675 Dettes pour METP et PPP (total)						0,00						
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)						0,00						
1678 Autres emprunts et dettes (total)						0,00						
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)						0,00						
1681 Autres emprunts (total) (9)						0,00						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)						0,00						
1687 Autres dettes (total)						0,00						
Total général						1 750 000,00						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois),

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat,

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre,

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)										
Emprunts et dettes au 01/01/N										
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice	
									Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		681 519,99					134 316,99	15 374,22
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		681 519,99					134 316,99	15 374,22
3285818		0,00	A-1	68 004,83	1,75	F	3,980	33 329,38	2 213,26	0,00
3294614		0,00	A-1	230 916,37	7,42	F	3,732	27 276,52	8 057,92	0,00
3922263		0,00	A-1	9 987,61	0,00	F	3,985	9 937,61	394,45	0,00
6832803		0,00	A-1	65 915,36	3,83	F	4,228	15 475,10	2 490,70	0,00
AND96795		0,00	A-1	27 658,22	0,00	F	2,648	27 658,22	813,15	0,00
AND86912-20222		0,00	A-1	279 087,60	13,00	F	1,396	20 640,16	1 404,74	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur l'ligne de trésorerie (Total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1683 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00

commune de Bourgogne - Budget Communal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert 0,00	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N 0,00	Durée résiduelle (en années) (13)	Type de taux (14)	Index (14)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice	
								Capital (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		68 519,99				134 316,99	15 374,22	0,00	3 975,09

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorain, il faut faire ressortir le remboursement du capital et la date prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DGB-015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (10) et échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00									0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00									0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00									0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00									0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indice hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 3 : écarts d'indices hors zone euro / 4 : Ecart indice zone euro / 5 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B14

B14 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tranche).	Nombre de produits % de l'encours	6 100,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	681 519,99		0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours					0 0,00	0,00
	Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 --- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Numérotel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles
	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat										
Taux fixe (total)	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap d'une option (cap, floor, turnei, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

	IV	B1.5
--	----	------

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé Index (5)	Niveau de taux Index (6)	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Produits c/768 Chargés c/668	
Taux fixe (total)					0,00	0,00
Taux variable simple (total)					0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00
Total					0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV
B1.5

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÉTEUR		Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Anuité à payer au cours de l'exercice	Dont
TOTAL		0,00	0,00	0,00	Intérêts (3)
Auprès des organismes de droit privé		0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public		0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

		IV
		B2

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS

MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du 29-11-2022
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	Catégories de biens amortis	
L	subvention>1000euros-mobiliers études	5	29/11/2023
L	subvention>1000euros<5000-immobiliers ou installations	5	29/11/2023
L	subvention>10000euros-immobilier ou installations	15	29/11/2023
L	subvention>50000euros<100000-immobilier ou installations	10	29/11/2023

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

IV	B3.1	PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	270,00		0,00	270,00	0,00	270,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	270,00		0,00	270,00	0,00	270,00
pour dépréciation comptes redevable	270,00	11/04/2023	0,00	270,00	0,00	270,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	270,00		0,00	270,00	0,00	270,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	270,00		0,00	270,00	0,00	270,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

			IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS			B5

CHAPITRE D'OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

	IV – ANNEXES
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN
	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	149 691,21
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	149 691,21
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 729 889,00
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	8,65

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	INVESTISSEMENT (total)		Montant de la subvention	
			FONCTIONNEMENT (total)			
			Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme		
657361	2023-01		OCCE COOP SCOLAIRE	Association	1 580,00	
657362	2023-02	AIDE AU BUDGET CCAS	CCAS	Commune	1 500,00	
65748	2023-07	SUBVENTION	L ARCHE DE MALLO	Association	1 000,00	
65748	2023-03	SUBVENTION SOUTIEN AU	FOOT BALL CLUB	Association	4 000,00	
65748	2023-04	BURKINA FASO	BARAKA LAO CHEZ POIRAT	Association	2 000,00	
65748	2023-09	SUBVENTION MEMOIRE DES MORTS	FRANCIS SOUVENIR FRANCAIS	Association	300,00	
65748	2023-06	SUBVENTION ASSOCIATION	COMITE DE BOUROGNE	Association	100,00	
65748	2023-12	SUBVENTION	UNE ROSE UN ESPoir	Association	50,00	
65748	2023-08	SUBVENTION	ENFANTS REVES ET D'ESPoir	Association		
65748	2023-11	SUBVENTION	COLLEGE LUCIE AUBRAC	Association		
65748	2023-10	SUBVENTION	FOYER SOCIO EDUCATIF JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association		
65748	2023-05	SUBVENTION	Collect. Résistance-Déportation 90 LES GALOPINS	Association	100,00	
					800,00	

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,80	3,80	2,50	1,00	3,50
ATTACHE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal 1er classe	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint administratif principal 2er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1er classe	B	1,00	0,00	1,00	0,70	0,00	0,70
Rédacteur principal 2ème classe	B						
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,96	7,96	7,86	1,00	8,86
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique 2°classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1° classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal 2em classe	C	1,00	0,00	1,00	1,96	0,00	1,96
Adjoint technique territorial principal de 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 2em classe	B						
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal 1er classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal de 2° classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ETAPS PP 1er classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{er} classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint principal d'animation de 2 ^{ème} classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		15,00	1,76	16,76	15,36	2,00	17,36

[...] les emplois fonctionnels sont également combinés dans leur filière d'origine.

1) Les grades ou emplois

(2) Catégories : A, B ou C.

les emplois à temps non complets sont comptabilisés à l'ensemble des emplois permanents à temps complets pour une unité.

Ensuite, lorsque l'opérateur a obtenu la permission de faire une modification dans le système, il peut l'effectuer et l'essayer. Si l'opération réussit, l'opérateur peut la déclencher automatiquement dans le futur. Si l'opération échoue, l'opérateur peut la déclencher manuellement ou la reporter pour une date ultérieure.

Le décompte est proportionnel à l'activité des agents et temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents

EITPR = Effectifs physiques • quotité de temps de travail • période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETP ; un agent à

6% présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

הנִזְקָנָה בְּעֵדָה וְבְמִשְׁפַּט

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				49 608,33		
ADJOINT TECHNIQUE ATTACHE	C A	TECH ADM		5 683,05 43 925,28	A A3-1 A A 3-4	CDD CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				49 608,33		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.

MS : Médico-social.

NT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non civiles.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire regroupant la commune regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-3 : Communautés de moins de 1 000 habitants, et groupements de communes de moins de 1 000 habitants, perdant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-4 : Communes nouvelles, issues de fusions de communes de moins de 10 000 habitants, dont la quantité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quantité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (2 000 hab.) et des groupements de communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, dont la quantité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-7 : Emploi contractuel sur emploi permanent - seul être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8, avec un agent contractuel qui justifie d'une durée de services publiques de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel remplit, avant l'échéance de son contrat, les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-332 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L332).

343-1-33-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-33-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labelisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 332 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéfinie pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-11-48 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1	

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITÉ			
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
LE GRAND BELFORT		TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
SYNDICAT DU COLLEGE MORVILLARS		SFP	5 975,00
TERRITOIRE D'ENERGIE 90		SFP	0,00
SYNDICAT MIXTE DU SCOT 90		SFP	0,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE		SFP	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par Tpz, Tpu, Tpu + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	IV C1.1
---	--------------------------

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	134 317,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	134 317,00	134 317,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	134 317,00	134 317,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	134 317,00	180 638,00	138 645,10	453 600,10

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	IV
	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	388 644,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	65 000,00	65 000,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	15 000,00	15 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	323 644,00	323 644,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	2 397,00	2 397,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	0,00	0,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât., et installations</i>	216,00	216,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	40 764,00	40 764,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	280 267,00	280 267,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	388 644,00	181 582,00	0,00	334 701,10	904 927,10

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (8)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

IV – ANNEXES

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	3 057 000,00	7,00	24,69	1,98	754 773,00	9,12
TFPNB	27 500,00	8,27	37,17	0,00	10 222,00	8,27
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	35 606,00	7,10	7,55	1,89	2 688,00	11,07
TOTAL	3 120 106,00	8,25			767 683,00	9,49

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

ARRETE ET SIGNATURES



Présenté par le MAIRE,
A Bourogne, le 11/04/2023

Le MAIRE, **B. GUARDIA**

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Bourogne, le 11/04/2023

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **12**

Nombre de suffrages exprimés : **15**

VOTES : Pour : **15**

Contre : **0**

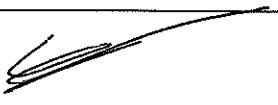
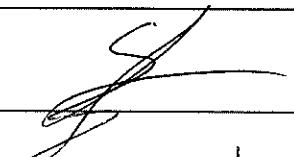
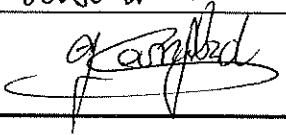
Abstention : **0**

Date de convocation : 04/04/2023

Les membres du Conseil Municipal,

GUARDIA Baptiste	
SANGLARD Geneviève	
CORTI Robert	
ZARAGOZA-MEYER Odile	
HUDELOT Guy	
POUX Sandrine	
BONIN Jacques	
MALNATI Joëlle <i>a donné procuration à</i> ZARAGOZA-MEYER Odile	
DANG-HAO Gilles	
ANDRE Philippe	
MEIER Carol	
BASSI Jean-Michel	
VERGNAULT Sandrine	<i>absente</i>

ARRETE ET SIGNATURES

DEMAIMAY Sylviane	absente excusée
DEVILLARD Maud	absente
LAHEURTE Laurence a donné procuration à CORTI Robert	
GRESSOT David	
REINICHE Sébastien	absent excuse'
BAUDIN François a donné procuration à SANGLARD Geneviève	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bourogne, le